



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

statistiques

Question écrite n° 36726

Texte de la question

M. Florent Boudié attire l'attention de M. le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la population d'écrevisses dans les rivières françaises. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quel est l'état actuel de la population d'écrevisses dans les rivières françaises et son évolution quantitative et géographique sur les dix dernières années.

Texte de la réponse

Il existe plusieurs espèces d'écrevisses en France dont les principales sont l'écrevisse à pattes blanches *Austropotamobius pallipes*, l'écrevisse à pattes rouges *Astacus astacus*, l'écrevisse des torrents *Austropotamobius torrentium*, l'écrevisse américaine *Orconectes limosus*, l'écrevisse signal (ou écrevisse du Pacifique) *Pacifastacus leniusculus*, l'écrevisse de Louisiane *Procambarus clarkii*, l'écrevisse à pattes grêles *Astacus leptodactylus*. Parmi ces espèces, seules les trois premières sont indigènes de France métropolitaine. Les suivis menés depuis 1977 par le Conseil supérieur de la pêche (CSP) puis, à partir de 2007, par l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) indiquent que les écrevisses indigènes sont en nette régression à la fois en termes d'aire de distribution et d'effectifs, contrairement aux exotiques dont les populations s'accroissent fortement (principalement l'écrevisse signal et l'écrevisse de Louisiane). La raréfaction des écrevisses indigènes est liée à l'apparition d'une pathologie « la peste des écrevisses » à la fin du 19^e siècle, qui a causé de grandes mortalités au sein des populations d'écrevisses françaises et européennes. L'aménagement des cours d'eau (curage, chenalisation, aménagement des berges...), la pollution des eaux (pesticides, eutrophisation...) et l'introduction d'écrevisses exotiques (porteuses saines de la peste et compétitrices des espèces natives) aggravent la situation. Ainsi, la situation des trois espèces d'écrevisses natives doit désormais être considérée comme alarmante selon les critères établis par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). La dernière liste rouge sur les crustacés en France (UICN, 2012), indique que ces trois espèces sont menacées à des degrés divers de disparition : l'écrevisse des torrents est classée en « danger critique », l'écrevisse à pattes rouges « en danger » et l'écrevisse à pattes blanches « vulnérable ». Parallèlement, l'écrevisse américaine, l'écrevisse du Pacifique et l'écrevisse de Louisiane qui ont été introduites à différentes périodes pour pallier la disparition des espèces natives, montrent aujourd'hui une forte expansion géographique et démographique. Elle s'explique par le fait qu'elles s'adaptent aux conditions environnementales nouvellement créées par l'homme (canaux, barrages, étangs, etc.), par leur capacité de dispersion (surtout l'écrevisse de Louisiane), mais aussi du fait de leur transport vivant par des personnes désireuses de consommer des écrevisses. Actuellement, l'écrevisse signal et l'écrevisse de Louisiane en particulier étendent leurs aires de répartition et colonisent chaque année de nouveaux cours d'eau, éliminant par là même, les espèces natives et modifiant profondément le fonctionnement des écosystèmes. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet de l'ONEMA suite à un séminaire sur les écrevisses exotiques organisé par l'institut national de la recherche agronomique (Inra), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), le Parc naturel régional de Brière et l'ONEMA (<http://www.onema.fr/Le-s-rencontres-de-l-onema>). Un document plus complet sera bientôt disponible à la page suivante : <http://www.onema.fr>.

fr/collection-les-rencontres-syntheses. Par ailleurs, on observe l'arrivée récente en France de deux nouvelles espèces en provenance du continent nord-américain (Orconectes juvenilis et Orconectes immunis) qui en application des articles L. 432-10 et R. 432-5 du code de l'environnement, sont considérées comme des espèces « non représentées en France » et « susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques ».

Données clés

Auteur : [M. Florent Boudié](#)

Circonscription : Gironde (10^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36726

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 septembre 2013](#), page 9386

Réponse publiée au JO le : [7 janvier 2014](#), page 114